



Resiliation cour par correspondance

Par **Fan05**, le **06/01/2013** à **13:29**

bonjour Je suis inscrite au cours Minerve depuis le 14/05/2012 et aujourd'hui on me dit qu'il m'est impossible de résilier mon contrat passé avec eux. Pour ma part je pense être dans une situation "cas de force majeure" mais il ne l'entende pas...rn Je me tourne donc vers vous pour avoir votre avis sur mon cas. rnPour commencer lors du premier appel téléphonique qu'une conseillère vous donne j'ai bien dit que je m'inscrivais uniquement si j'avais le droit à une prise en charge (CIF hors temps de travail)la conseillère m'a vraiment convaincu de m'inscrire avec, pour elle, une certitude que cette démarche aboutirait positivement quoi qu'il en soit (arguments que beaucoup d'élèves bénéficiés de cette aide sans soucis qu'elle soit partielle ou complète)rn Je me suis donc inscrite puis j'ai fait ma demande de CIF. Fin Aout j'ai reçu une réponse de refus à ma demande, il finance uniquement les heures de regroupement, une subtilité qui ne m'avait pas été mentionné lors de mes recherche...rn J'en ai donc tout de suite fait part à l'école (la conseillère se rappelait bien ma condition d'inscription) mais elle m'a demandé de trouver d'autres façons de me la faire financer (rien de plus).rn Recherche en vain pour ma part. rnEntre-temps j'ai eu (et encore aujourd'hui) des problèmes financiers dus à un arrêt de travail prolongé ne recevant que la moitié de mon salaire pendant trois mois (situation toujours en cours de traitement).rn rnPour finir, ma situation familiale vient d'évoluer, j'ai dû démissionner pour rejoindre mon conjoint et aujourd'hui je suis au chômage...rn rnJ'ai envoyé une lettre recommandée pour résilier mon contrat le 3 décembre à l'école Minerve. J'ai eu un refus de leur part me stipulant que je dépassais les 3 mois...rn rnCe matin j'ai appelé l'école qui encore une fois ne me donne aucune solution, à moins de payer;rn Or j'estime que la manière dont se sont déroulées les évènements: la vente de cette formation, mes difficultés financières plus mon changement familial, sont des arguments correspondant à "un cas de force majeure"??rn Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît? rnMerci